

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 5 juillet 2011, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
- Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Madame Lise Lalonde, conseillère (quitté à 20h10)

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h35.

RÉSOLUTION 6251-07-2011
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Subventions – organismes sans but lucratif
 - 5.2 Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 5.3 Avis de motion – amendement au règlement 173-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
 - 5.4 Retiré
 - 5.5 Dépôt de la déclaration des membres du conseil relative à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 5.6 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural 2012 pour le CTEL
 - 5.7 Proclamation de la semaine jeunesse Canada monde du 17 au 23 octobre 2011
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

- 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.5 Affectation d'une partie du surplus libre
- 6.6 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'exercice 2010
- 6.7 Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2011
- 6.8 Mandat à l'étude Dubé Guyot, avocats, pour effectuer la perception des taxes 2011 dans les dossiers ayant un solde pour l'année 2010

7. GREFFE

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et benne basculante
- 8.2 Octroi du contrat pour travaux de déneigement et déglçage d'une partie du territoire pour les hivers 2011-2012/ 2012-2013 et 2013-2014
- 8.3 Approbation du devis préparé par Robert Laurin ingénieur et autorisation de procéder à l'appel d'offres pour les travaux de remplacement d'un pont sur la rue de la Pisciculture
- 8.4 Approbation du décompte progressif numéro 2 final de J. Raymond Couvreur Inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville
- 8.5 Vente d'une partie de la virée de la rue des Quatre-Vents 9099-1019 Québec Inc.

9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

- 9.1 Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Christophe Lafille, visant la construction d'un porche sur la propriété située au 1765, rue Principale, ptie lot 27J-11 du rang VII
- 9.2 Demande de permis assujettie au p.i.i.a.-002, monsieur Christophe Lafille, visant la construction d'un porche sur la propriété située au 1765, rue Principale, ptie lot 27J-11 du rang VII
- 9.3 Demande de dérogation mineure déposée par madame Louise Brault, visant l'implantation d'un garage sur la propriété située au 4013, chemin Desjardins, lot 17A-9 du rang I
- 9.4 Demande de dérogation mineure déposée par madame Hélène Guindon, visant la hauteur d'une remise sur la propriété située au 3132, chemin du Lac-Nantel sud, lot 6-7 du rang VII
- 9.5 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-003, déposée par Monsieur Alain Culis, mandataire pour monsieur Claude Boivin et visant le déblai sur la propriété située sur la route 117, pties lots 30A et 31 du rang V

10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 RETIRÉ
- 11.2 Nomination de Monsieur Francis Roy à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme
- 11.3 Signature d'une entente avec la MRC des Laurentides relative à la gestion des cours d'eau

- 11.4 Nomination des officiers responsables de l'application du règlement de contrôle intérimaire adopté par la MRC pour contrôler la mise en place des antennes de télécommunications

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

- 12.1 Approbation du devis et autorisation de procéder à l'appel d'offres pour l'acquisition d'une autopompe/citerne
- 12.2 Amendement au contrat de travail du directeur du service des incendies

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Embauche d'une monitrice à temps partiel pour le service de garde du camp de jour
- 13.2 Nomination de Gabriel Garrec au poste de moniteur du camp de jour
- 13.3 Entente avec l'Office municipal d'habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré pour l'aménagement d'un jardin communautaire

14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6252-07-2011

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 27 JUIN 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin et de la séance spéciale du 27 juin 2011, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin et de la séance spéciale du 27 juin 2011 tel que rédigés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6253-07-2011

SUBVENTIONS ACCORDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes :

ORGANISME	MONTANT
Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'En-Haut	1 000 \$
Fabrique Sainte-Trinité	500 \$
MRC des Laurentides (tournoi de golf au profit de la fondation pour la réussite scolaire des élèves de la CSL)	710 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

AVIS DE MOTION 6254-07-2011

AMENDÉMENT AU RÈGLEMENT 173-2008 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Il est donné à la présente assemblée par Madame la conseillère Lise Lalonde un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement 173-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES MEMBRES DU CONSEIL RELATIVE À LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Le directeur général procède au dépôt de la déclaration des membres du conseil relative à la formation sur l'éthique et la déontologie.

AMENDÉE LE 2011/08/02
VOIR RÉS. 6289-08-2011

RÉSOLUTION 6255-07-2011

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2012 POUR LE CTEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient deux baux avec la MRC des Laurentides sur le TPI communément appelé CTEL (Centre Touristique et Éducatif des Laurentides) et ce depuis 1995 ;

CONSIDÉRANT QUE le CTEL, un OBNL, gère au nom de la Municipalité les activités qui se déroulent sur ce territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit régulièrement contribuer financièrement au CTEL pour assurer la survie de ses activités et qu'elle souhaite ne plus le faire ;

CONSIDÉRANT QUE le CTEL a une vocation qui dépasse la vocation locale et qu'il est davantage un équipement de nature régionale et nationale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, avec les divers conseils d'administration qui se sont succédés au CTEL, cherche à lui trouver une vocation plus profitable et lui assurer un nouveau souffle au bénéfice de tous ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que le CTEL conserve une vocation éducative, communautaire et environnementale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite mettre ses efforts pour développer le site de l'ancienne pisciculture ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut faire financer une nouvelle étude par le programme Volet II de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est toujours convaincue du potentiel de développement du CTEL et que ce développement serait bénéfique tant à la Municipalité qu'à la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité discute avec une entreprise d'économie sociale experte dans les domaines récréo-touristique et environnemental, Nature-Action Québec, qui, en plus de proposer une étude afin de positionner le CTEL à l'échelle régionale et nationale en matière d'excellence en environnement et en développement durable par une mise en valeur innovatrice et distinctive du CTEL, propose également de devenir potentiellement l'opérateur du CTEL ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Nature-Action Québec répond à la volonté de la Municipalité, telle qu'édictée à sa résolution 6177-05-2011, et consistant à trouver un organisme qui prendrait en charge la mise en valeur de l'ensemble du territoire du CTEL en maintenant les grands objectifs de mise en valeur tel que le lien avec le Mont-Blanc, le volet éducatif etc., et qui pourrait rencontrer également les exigences du MRNF ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est assurée pour les deux prochaines années de recevoir un montant dans le cadre du pacte rural de la MRC des Laurentides.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE DÉPOSER auprès de la MRC des Laurentides une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ dans le cadre du pacte rural 2007-2014 et de demander à la MRC d'autoriser une acceptation anticipée dudit projet à même les fonds réservés dans le pacte rural 2012 pour un projet au CTEL. Le coût du projet s'élève à 36 033 \$ et Nature-Action Québec participera financièrement à raison de 8 000\$;

D'AUTORISER le directeur général Monsieur Jacques Brisebois à signer tout document requis à cette fin.

À la demande de Monsieur le conseiller Michel Bédard, le président appelle le vote sur cette proposition :

Ont voté en faveur : Paul-Edmond Ouellet
 Lise Lalonde
 André Brisson
 Pierre Poirier

Ont voté contre Michel Bédard
 Réjean Vaudry
 Alain Lauzon

Cette proposition est adoptée à la majorité des membres du conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6256-07-2011

PROCLAMATION DE LA SEMAINE JEUNESSE CANADA MONDE DU 17 AU 23 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de tous les pays sont des agents de changements sociaux et représentent l'espoir collectif pour une société où règnent la paix, la tolérance et la justice ;

CONSIDÉRANT QUE Jeunesse Canada Monde a créé des liens unissant des personnes de différents milieux et de différentes cultures dans le respect mutuel et la compréhension dans plus de 600 communautés à travers le Canada ;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de familles d'accueil au Canada et à l'étranger ont hébergé des jeunes volontaires de JCM, créant ainsi des relations solides et durables ayant marqué leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE Jeunesse Canada Monde a offert à plus de 34,000 jeunes au Canada et à l'étranger la possibilité d'explorer le monde et de devenir des citoyens engagés dans leur communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle des jeunes volontaires de Jeunesse Canada Monde dans les communautés représente plus d'un million d'heures de bénévolat soit l'équivalent de 520 postes à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE, pendant 40 ans, les programmes de Jeunesse Canada Monde ont favorisé des échanges interculturels et la création de liens dans les communautés entre les personnes de différents milieux ;

CONSIDÉRANT QUE Jeunesse Canada Monde favorise le développement des connaissances, des capacités, des comportements et des valeurs nécessaires à l'engagement communautaire chez les jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Faustin-Lac-Carré appuie fièrement la mission de Jeunesse Canada Monde qui est d'accroître la capacité des gens, et plus particulièrement des jeunes, et d'intervenir de façon dynamique dans le développement de sociétés justes, harmonieuses et durables.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 23 Octobre 2011 « semaine Jeunesse Canada Monde » à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6257-07-2011

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 238-07-2011 du 26 mai 2011 au 22 juin 2011 totalise 632,177.35\$ et se détaille comme suit :

Chèques	510,565.90 \$
Transferts bancaires effectués :	44,428.87 \$
Salaires et remboursements de dépenses du 26 mai 2011 au 22 juin 2011:77,182.58\$:	77 182.58 \$
Total :	632,177.35\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 238-07-2011 comprenant : les chèques #007204 à #007205, #007462, #007466, #007572, #007573 ainsi que les chèques de #007577 à #007613 et #7615 à #007726 pour un montant de 510,565.90\$, les chèques annulés no. #007574, #007575, #007576, #007614 les transferts bancaires pour un montant de 44,428.87\$ ainsi que les salaires et remboursements de dépenses pour un montant de 77,182.58\$ du fonds d'administration (folio 90140) pour un total de 632,177.35\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

RÉSOLUTION 6258-07-2011
VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT QUE les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE PROCÉDER aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 30 mai au 23 juin 2011 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 6259-07-2011

AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a terminé son année financière 2010 avec un surplus budgétaire de 527 635.59 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la partie du surplus générée par les secteurs aqueduc, égout et matières résiduelles.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE PROCÉDER à l'affectation d'une partie du surplus libre comme suit :

Aqueduc :	51 993.08\$
Égout :	52 783.87\$
Matières résiduelles :	12 467.85\$\$
TOTAL:	117 244.80 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010

Le directeur général procède au dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion de l'année 2010.

RÉSOLUTION 6260-07-2011

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit mandater une firme comptable pour effectuer la vérification des comptes de la Municipalité pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme AMYOT GÉLINAS, SENC, comptables agréés.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE NOMMER la firme AMYOT GÉLINAS, SENC, comptables agréés, à titre de vérificateur de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour l'exercice financier 2011, le tout conformément à son offre de service du 14 juin 2011 pour un montant de 11 370 \$, incluant l'aide apportée à la préparation du calcul du taux global de taxation ainsi que 10 heures d'appels de consultation, plus un montant de 1 480 \$ pour la préparation du rapport financier annuel, plus un montant de 1 250 \$ pour la reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, totalisant 14 100 \$ plus les taxes applicables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6261-07-2011

MANDAT À L'ÉTUDE DUBÉ GUYOT, AVOCATS, POUR EFFECTUER LA PERCEPTION DES TAXES 2011 DANS LES DOSSIERS AYANT UN SOLDE POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 5972-11-2010, le conseil municipal a confié à la firme d'avocats Dubé Guyot le mandat d'effectuer la perception des comptes de l'année 2010 et des années antérieures pour tous les contribuables ayant une créance échue pour l'année 2010 supérieure à 200 \$ et due depuis plus de six mois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les démarches réalisées par les services administratifs, plusieurs comptes de moins de 200 \$ n'ont pas été réglés ;

CONSIDÉRANT QUE les taxes de l'année 2011 pour lesquelles aucun versement n'a été effectué sont échues et exigibles depuis le 1^{er} avril 2011.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet:

DE MANDATER l'étude Dubé Guyot, avocats, pour effectuer la perception des taxes 2011 et antérieures, dans tous les cas où des arrrages pour l'année 2010 ou antérieur sont dus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6262-07-2011

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET BENNE BASCULANTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et benne basculante ;

CONSIDÉRANT QUE quatre fournisseurs ont déposé leur soumission le 27 juin 2011, lesquelles se détaillent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	TOTAL (incluant taxes)
Simard Suspensions Inc.	285 480.17 \$
Équipements Lourds Papineau Inc.	268 861.88 \$
Freightliner Mont-Laurier Inc.	262 011.65 \$
International Rive-Nord Inc.	261 523.90 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de International Rive-Nord Inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par les services administratifs municipaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à International Rive-Nord Inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et benne basculante pour un montant de 229 557.95 \$ plus les taxes applicables, pour un grand total de 261 523.90 \$ le tout tel que plus amplement décrit à sa soumission déposée le 27 juin 2011 ;

D'AUTORISER Monsieur Martin Letarte, directeur des travaux publics, à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec ;

DE FINANCER les coûts associés auxdits travaux conformément au règlement d'emprunt numéro 190-2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6264-07-2011

**APPROBATION DU DEVIS PRÉPARÉ PAR ROBERT LAURIN INGÉNIEUR ET
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE
REPLACEMENT D'UN PONT SUR LA RUE DE LA PISCICULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour le remplacement d'un petit pont existant par un ponceau en béton armé préfabriqué ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par Robert Laurin, ingénieur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 2009-018 préparé par Robert Laurin, ingénieur ;

DE NOMMER, à titre de responsables de l'information aux soumissionnaires pour ledit appel d'offres, Robert Laurin, ingénieur, en regard des informations techniques et Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, en regard des informations administratives, le tout conformément aux dispositions de la politique de gestion contractuelle municipale ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6265-07-2011

**APPROBATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2 FINAL DE J. RAYMOND
COUVREUR INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE
DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE J. Raymond Couvreur Inc. a présenté son décompte progressif final numéro 2 relatif au projet de travaux de réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville, couvrant les travaux exécutés du 14 février au 25 mai 2011, au montant de 9 185.38 \$ plus taxes, détaillé comme suit :

Travaux exécutés:	9 185.38 \$
Remboursement retenue de 10% :	3 401.99 \$
Sous total :	12 587.37 \$
T.P.S. :	629.37 \$
T.V.Q. :	991.26 \$
GRAND TOTAL :	14 208.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de François Émery, architecte.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard:

D'AUTORISER le paiement à J. Raymond Couvreur Inc. de la somme de 9 185.38 \$ plus taxes, tel que détaillé à son décompte progressif final numéro 2 produit le 25 mai 2011 ;

D'AUTORISER le remboursement de la retenue de 10 % au montant de 3 401.99 \$ plus taxes ;

DE FINANCER ces coûts conformément au règlement d'emprunt numéro 178-2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6266-07-2011

VENTE D'UNE PARTIE DE LA VIRÉE DE LA RUE DES QUATRE-VENTS À 9099-1019 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE 9099-1019 Québec Inc. est propriétaire d'un immeuble situé au 140 rue des Quatre-Vents, lot 24A-32 du rang 5, canton de Wolfe ;

CONSIDÉRANT QUE le puits desservant ledit immeuble est situé sur une partie du lot 24A-8, du rang 5, canton de Wolfe, étant l'emprise de la rue des Quatre-Vents et appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de céder à 9099-1019 Québec Inc. une parcelle de terrain suffisante pour régulariser la situation de son puits, ladite parcelle ayant fait l'objet d'une opération cadastrale sera connue comme étant le lot 24A-8-1 dès son dépôt au cadastre ;

CONSIDÉRANT QUE 9099-1019 Québec Inc. s'engagera, dans le contrat à intervenir, à tenir la Municipalité exonérée de toute responsabilité en rapport avec la situation de son puits situé dans l'emprise actuelle de la rue des Quatre-Vents ;

CONSIDÉRANT QUE 9099-1019 Québec Inc. s'est engagée à payer les frais d'arpentage s'élevant à 1 299.25 \$, les frais du contrat notarié de même qu'un coût équivalant à la juste valeur marchande, évaluée à 14.15 \$ le mètre carré, soit un montant de 1 123.51 \$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE CÉDER à 9099-1019 Québec Inc. la parcelle de terrain 24A-8-1 (en voie de dépôt) et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat notarié à intervenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6267-07-2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR CHRISTOPHE LAFILLE, VISANT LA CONSTRUCTION D'UN PORCHE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1765, RUE PRINCIPALE, PTIE LOT 27J-11 DU RANG VII

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Christophe Lafille en faveur de la propriété située au 1765, rue Principale, ptie lot 27J-11 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à autoriser la construction d'un porche à partir d'une véranda existante se trouvant à une distance de 1,42 mètres de la marge latérale alors que le *Règlement de zonage* numéro 108-2002 dans la zone Cv-221, article 71 établit la marge latérale à 2 mètres. La dérogation ainsi créée serait de 0,58 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande, selon les informations disponibles, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1144-06-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Christophe Lafille, telle que présentée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande et que cette dernière n'a donné ouverture à aucune opposition.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure déposée au service d'urbanisme et d'environnement par monsieur Christophe Lafille, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6268-07-2011

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002, MONSIEUR CHRISTOPHE LAFILLE, VISANT LA CONSTRUCTION D'UN PORCHE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1765, RUE PRINCIPALE, PTIE LOT 27J-11 DU RANG VII

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Christophe Lafille en faveur de la propriété située au 1765, rue Principale, ptie lot 27J-11 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-221, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la construction d'un porche à partir de la véranda existante ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur serait le même que celui utilisé pour les travaux effectués en 2010 et qu'il y aurait l'ajout d'une fenêtre à gauche et d'une porte ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1145-06-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis assujettie déposée par monsieur Christophe Lafille en faveur de la propriété située au 1765, rue Principale. Le tout à la condition que :

- les matériaux et les couleurs soient les mêmes que sur le bâtiment principal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par monsieur Christophe Lafille en faveur de la propriété située au 1765, rue Principale, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6269-07-2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DÉPOSÉE PAR MADAME LOUISE BRAULT, VISANT L'IMPLANTATION D'UN GARAGE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 4013, CHEMIN DESJARDINS, LOT 17A-9 DU RANG I

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Louise Brault en faveur de la propriété située au 4013, chemin Desjardins, lot 17A-9 du rang I ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à régulariser l'implantation du garage, dont le numéro de permis était 2006-00175 dans la marge latérale à une distance de 1,54 mètre alors que l'article 71 du *Règlement de zonage* numéro 108-2002 établit la marge latérale à 2 mètres. La dérogation ainsi créée serait de 0,46 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande, selon les informations disponibles, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1146-06-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par madame Louise Brault, telle que déposée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande et que cette dernière n'a donné ouverture à aucune opposition.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure déposée au service d'urbanisme et d'environnement par madame Louise Brault, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6270-07-2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DÉPOSÉE PAR MADAME HÉLÈNE GUINDON, VISANT LA HAUTEUR D'UNE REMISE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3132, CHEMIN DU LAC-NANTEL SUD, LOT 6-7 DU RANG VII

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Hélène Guindon en faveur de la propriété située au 3132, chemin du Lac-Nantel Sud, lot 6-7 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à permettre la construction d'une remise dont la hauteur des murs serait de 2,84 mètres alors que l'article 79 du *Règlement de zonage* numéro 108-2002 établit la hauteur maximum d'une dépendance à 2,5 mètres. La dérogation ainsi créée serait de 0,34 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande, selon les informations disponibles, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1147-06-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par madame Hélène Guindon, telle que déposée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande et que cette dernière n'a donné ouverture à aucune opposition.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure déposée au service d'urbanisme et d'environnement par madame Hélène Guindon, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suspend la présente séance pour une période de 10 minutes.

RÉSOLUTION 6271-07-2011 **REPRISE DE LA SÉANCE**

À la reprise de la séance suspendue à 20h10, tous les membres du conseil présents au début de cette séance à l'exception de Madame Lise Lalonde formaient toujours quorum.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE REPRENDRE les délibérations de la présente séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6272-07-2011 **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-003, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR ALAIN CULIS, MANDATAIRE POUR MONSIEUR CLAUDE BOIVIN ET VISANT LE DÉBLAI SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA ROUTE 117, PTIES LOTS 30A ET 31 DU RANG V**

Monsieur le maire Pierre Poirier déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison de ses fonctions de courtier immobilier. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Monsieur le maire Pierre Poirier remet au maire suppléant Monsieur André Brisson, la responsabilité de présider la séance.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Alain Culis, mandataire pour monsieur Claude Boivin en faveur de la propriété située sur la route 117, pties lots 30A et 31 du rang V ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur des zones Hc-248 et Ca-247, lesquelles sont assujetties au P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'aménagement d'un terrain par le déblai tel que les plans images le proposent ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété ne fait pas l'objet d'un projet de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la végétalisation, la stabilisation et l'aménagement de la propriété à des fins de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé respecte les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002, mais requiert la coupe d'arbres sans y effectuer de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1138-06-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis assujettie au P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002, déposée par monsieur Alain Culis, mandataire pour monsieur Claude Boivin en faveur de la propriété située sur la route 117, seulement pour stabiliser la section déboisée sans effectuer de coupe d'arbre.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par monsieur Alain Culis, mandataire pour monsieur Claude Boivin en faveur de la propriété située sur la route 117, aux conditions suivantes :

- Que le mur de soutènement aménagé dans la partie est de la propriété soit végétalisée au maximum par la plantation d'herbes, d'arbustes et si le terrain le permet, d'arbres ;
- Que des barrières visant le contrôle des sédiments soient mises en place pendant les travaux et jusqu'au rétablissement de la couverture végétale afin de protéger les milieux naturels ;
- Qu'un ou plusieurs bassins de sédimentation soient mis en place afin de contrôler au maximum de transport de sédiments vers les milieux naturels et que ceux-ci soient nettoyés au besoin ;
- Que le propriétaire s'engage à conserver les espaces naturels non affectés par les travaux et à rétablir la couverture végétale dans les espaces découverts, non-affectés par les travaux ;
- Que soit effectués des travaux de végétalisation de la section stabilisée par hydro-ensemencement ou par toute autre technique permettant d'établir aussi efficacement une couverture végétale ;
- Que le propriétaire, conformément à l'article 15 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002, dépose en garantie un montant de 1 000\$, représentant la valeur minimale du dépôt exigible pour des travaux de plus de 50 000\$.

Le président appelle le vote sur cette proposition :

Ont voté en faveur : Michel Bédard
 Paul-Edmond Ouellet
 Réjean Vaudry

A voté contre : Alain Lauzon

Cette proposition est adoptée à la majorité des membres du conseil présents, à l'exclusion du maire suppléant et du maire.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Pierre Poirier reprend la présidence de la séance.

RÉSOLUTION 6273-07-2011

NOMINATION DE MONSIEUR FRANCIS ROY À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le CCU stipule que la durée du terme des membres est de deux ans ;

CONSIDÉRANT QU'un poste est vacant au sein dudit comité ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Monsieur Francis Roy a été recommandée par le membre du conseil municipal responsable de l'urbanisme et environnement conformément aux dispositions du règlement ayant pour objet de constituer ledit comité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE NOMMER Monsieur Francis Roy à titre de membre du CCU jusqu'au 31 décembre 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6274-07-2011

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC a compétence à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire, le tout en conformité avec les articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chap. C-47.1) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 108 de cette loi, la MRC peut confier aux municipalités l'application des règlements, la gestion des travaux et le recouvrement des créances concernant les cours d'eau sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., chapitre 27.1) (ou des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19)) permettent de conclure des ententes intermunicipales ;

CONSIDÉRANT QUE les parties aux présentes entendent se prévaloir de ces articles afin de conclure une entente intermunicipale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente rédigée par la MRC des Laurentides et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

DE DÉSIGNER l'inspecteur en bâtiment et environnement et ses adjoints à titre de responsables de l'application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau, et plus particulièrement de voir :

- à l'application du règlement numéro 255-2011 de la MRC, ainsi que de la *Politique de gestion des cours d'eau* de la MRC adoptée par la résolution numéro 2011-03-5127 de son conseil;
- au recouvrement des créances découlant de l'application de ce règlement auprès des personnes concernées par les interventions à réaliser;
- à gérer les travaux d'enlèvement d'obstructions et de nettoyage dans un cours d'eau, lorsque requis.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6275-07-2011

NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE ADOPTÉ PAR LA MRC POUR CONTRÔLER LA MISE EN PLACE DES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté le règlement numéro 251-2011 relatif au contrôle intérimaire sur les antennes et tours de télécommunication sur le territoire de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les officiers municipaux responsables de son application pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE DÉSIGNER l'inspecteur en bâtiment et environnement et ses adjoints à titre de responsables de l'application du règlement numéro 251-2011 relatif au contrôle intérimaire sur les antennes et toutes de télécommunication sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6276-07-2011

APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE/CITERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un autopompe/citerne de 1 500 gallons pour le service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par Monsieur Jacques Huberdeau, consultant.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 7210-00-160 (SSI-2011) préparé par Jacques Huberdeau, consultant ;

DE NOMMER, à titre de responsables de l'information aux soumissionnaires pour ledit appel d'offres, Jacques Huberdeau, consultant, en regard des informations techniques et Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, en regard des informations administratives, le tout conformément aux dispositions de la politique de gestion contractuelle municipale ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6277-07-2011

AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour le directeur du service de sécurité incendie de rencontrer les exigences et objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le plan de mise en œuvre local avec seulement quelques heures de travail administratif par semaine ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter le nombre d'heures de travail administratif accomplies par le directeur du service de sécurité incendie à 25 heures par semaine, pour une période de six mois ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette période et dans le cadre des démarches de planifications budgétaires pour l'année 2012, une évaluation du service sera effectuée afin d'estimer si cette mesure a permis d'atteinte des objectifs fixés.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au contrat de travail de Mario Levert, directeur du service de sécurité incendie pour la période du 4 juillet au 31 décembre 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6278-07-2011 **EMBAUCHE D'UNE MONITRICE À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE DE GARDE DU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une monitrice à temps partiel pour le service de garde du matin du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour se déroulera du 27 juin au 19 août 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Christine Nantel, directrice du service des sports, loisirs et de la culture recommande l'embauche de Johanne Lacoste.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'EMBAUCHER Madame Johanne Lacoste au poste de monitrice à temps partiel pour le service de garde du camp de jour à raison de deux heures par jour pour le service de garde du matin, cinq jours par semaine pour toute la durée du camp de jour.

Le salaire et les conditions de travail de ces employés sont fixés conformément à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6279-07-2011 **NOMINATION DE GABRIEL GARREC AU POSTE DE MONITEUR DU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 6244-06-2011, le conseil municipal a procédé à l'embauche de sept moniteurs pour le camp de jour ainsi que d'un assistant moniteur, Gabriel Garrec ;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la période d'inscription, le nombre de jeunes inscrits justifie la nomination d'un moniteur additionnel ;

CONSIDÉRANT QU'un assistant moniteur ne peut être considéré dans le calcul du ratio ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des sports, loisirs et culture recommande de nommer Gabriel Garrec au poste de moniteur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE NOMMER Gabriel Garrec à titre de moniteur du camp de jour, à compter du 27 juin 2011, soit à la date du début des activités du camp de jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6280-07-2011

ENTENTE AVEC L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré a accepté de mettre à la disposition de la Municipalité une partie de terrain dont il est le gestionnaire (lot 50 du rang VI, 95 Place de la Mairie) au nom de la Société d'Habitation du Québec pour les fins d'aménagement d'un jardin communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain se situe à l'arrière du bâtiment principal et couvre une superficie approximative de 200 mètres carrés ;

Le présent protocole a pour objet d'établir les modalités d'utilisation par lesquelles l'organisme connu sous le nom Office Municipal d'habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré met à la disposition de la Municipalité une partie de terrain dont il est le gestionnaire (lot 50 du rang VI, 95 Place de la Mairie) au nom de la Société d'Habitation du Québec pour les fins d'un jardin communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu les objectifs et responsabilités de chacune des parties ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré pour l'aménagement d'un jardin communautaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6281-07-2011
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance ordinaire à 20h50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Jacques Brisebois
Directeur général

André Brisson
Maire suppléant

Considérant le retrait de Monsieur le maire Pierre Poirier lors des délibérations et du vote sur une résolution à cette séance du conseil et la présidence assumée par le maire suppléant Monsieur André Brisson durant ce retrait, ce dernier a apposé sa signature au présent procès-verbal de même que sur la résolution concernée, à savoir :

Résolution 6272-07-2011 - Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-003, déposée par monsieur Alain Culis, mandataire pour monsieur Claude Boivin et visant le déblai sur la propriété située sur la route 117, pties lots 30A et 31 du rang V